

RESOLUTION

**sur la défense et la promotion de
procédures de sélection et de recrutement équitables**

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle (deuxième session) le 30 octobre 1997,

RAPPELANT les dispositions des Statuts du Syndicat du personnel, notamment l'objectif du Syndicat de *défendre et de promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux de toutes les personnes employées par le Bureau international du Travail*, tel qu'il figure dans ces Statuts;

NOTANT les efforts déployés par le Comité du Syndicat du personnel pour défendre les droits du personnel du BIT dans la conjoncture défavorable de l'année dernière, notamment l'opération "Ruban vert" destinée à garantir des procédures de sélection et de recrutement démocratiques;

NOTANT parallèlement que les procédures actuelles de sélection et de recrutement introduites par la circulaire du 19 août 1997 sapent le rôle que jouait jusqu'à présent le Syndicat du personnel du BIT dans le domaine important de la sélection et du recrutement et réduisent la fonction du Comité de sélection dans lequel le Syndicat du personnel dispose d'un représentant à la simple surveillance de certaines procédures. Etant donné que, d'après la circulaire, les commentaires du Comité de sélection pourraient ne plus être nécessaires dans certains concours (paragraphe 12b)), le Comité de sélection perd en fait sa fonction cardinale de sélection et son titre n'est plus justifié;

NOTANT EGALEMENT que le bon fonctionnement du Comité de sélection du BIT est important, notamment, pour garantir l'indépendance de la fonction publique internationale dans cette Organisation;

CHARGE le Comité du Syndicat du personnel de défendre, garantir et promouvoir fermement les droits professionnels, sociaux et économiques acquis par les générations précédentes de personnel du BIT depuis 1919, tels qu'ils sont ancrés dans le Statut du personnel, en restaurant notamment des procédures de sélection et de recrutement équitables et en donnant au corps des directeurs du BIT un rôle renforcé, lorsque cela est possible.